

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2009.

L'an deux mil neuf et le dix juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BERMOND François, ELAPHOS Marie-Hélène, BELLET Jean-Paul, CASTAGNO Pierre, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absent : BRUN Barnabé (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène).

Secrétaire de séance : CASTAGNO Pierre.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Voirie communale - programme 2009 :

La subvention, d'un montant de 13 030 €, attribuée par le Conseil Général à la commune sur le programme 2009 sera affectée principalement aux travaux d'emplois et de réparations sur les voies communales ainsi qu'aux grosses réparations sur les chemins du hameau de La Combe et de La Bégüe, sur la rue du Centre (classée n° 1), sur la rue du Temple (classée n° 20) et sur le parking devant l'ancienne école du village.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Par ailleurs dans le cadre du projet de création d'un chemin vers le cimetière qui sera agrandi, il est utile d'instaurer une participation pour voiries et réseaux afin de mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Fonds de Solidarité pour le logement :

Le maire rappelle le montant de la participation à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant qui avait été accordé en 2008 soit 49 €. Celui-ci est maintenu pour 2009.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Virements de crédits :

Suite au départ le 31 mai dernier du locataire qui occupait le F 2 au-dessus de l'ancienne école de La Beaume, il est nécessaire de prévoir un virement de crédits sur le budget principal pour lui rembourser sa caution.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Motion de développement économique de la vallée du Buëch :

Le maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes du Haut-Buëch sollicitant l'avis des communes sur la motion prise lors de la réunion communautaire du 12 juin 2009 ayant pour objet le développement économique de la vallée du Buëch. Il est notamment demandé qu'une structure adaptée soit chargée de la mise en œuvre de ce projet qui pourrait intégrer, outre un projet de « La Maison de la Lumière » économiquement viable, les potentialités offertes par le site du Chevalet. Cette structure devra associer étroitement la population du Buëch - notamment au travers des Communautés de communes qui en ont la compétence - aux partenaires Etat, Région et Département. La C.C.H.B. demande aux communes leur accord pour transmettre cette motion en préfecture.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Désignation d'un correspondant « pandémie grippale » :

Suite au renouvellement des équipes municipales de mars 2008, la préfecture met à jour la liste des correspondants « pandémie grippale » et demande à toutes les communes de désigner un élu référent en cas de survenue d'une crise sanitaire grave. A l'unanimité, Mme Josiane RIGAUD est nommée correspondant « pandémie grippale ».

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Etude préliminaire de l'aménagement de la traverse du village (RD 993) :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre passé avec les services de l'équipement pour l'étude préliminaire de cet aménagement, un carottage de la chaussée a été réalisé dernièrement en plusieurs endroits. Différents scénarios d'aménagement sont étudiés et une réunion avec les services de la DDE et du Conseil Général est proposée pour le vendredi 24 juillet à 8 heures. Le S.I.E. et la Fédération Départementale d'Electrification y seront conviés. Les conseillers municipaux qui le peuvent sont invités à y participer.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2009 (suite).

Demandes de subventions :

1. Le Cinéma de LARAGNE se trouvant en difficulté une demande de participation de 1 à 2 € par habitant est sollicitée auprès des 50 communes réparties sur les 6 cantons d'Aspres, LARAGNE, ORPIERRE, RIBIERS, ROSANS et Serres.
2. La communauté des Communes du Serrois sollicite une contribution à toutes les communes qui ont des enfants fréquentant le Pôle Petite Enfance de Serres. Pour La Beaume une subvention de 600 € est demandée.

Le budget communal ne permettant pas d'octroyer de nouvelles aides ces deux demandes sont rejetées.

Intercommunalité : programme de travaux 2008/2009 du SMIGIBA :

L'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la ripisylve a été promulgué le 28 janvier 2009. Avant le commencement des travaux prévus à l'automne 2009 des réunions d'information se tiendront dans chaque commune concernée.

Procédure d'urbanisme Commune/Meysenq : jugement rendu par la cour d'appel de Grenoble :

Le maire rappelle que l'urbanisme relève de son droit mais il tient à informer l'ensemble du conseil municipal des suites de cette affaire.

Après avoir rappelé que cette affaire avait été également jugée devant le tribunal administratif et s'était soldée par un rejet à l'encontre de Mme MEYSENQ, le maire informe les conseillers que le jugement rendu par la cour d'appel de Grenoble le 3 juin 2009 a débouté Mme MEYSENQ. Le dernier recours possible contre cette décision de justice reste le pourvoi en cassation.

Plusieurs courriers adressés individuellement par Mme MEYSENQ et sa famille à l'ensemble des conseillers municipaux ont fait l'objet d'un échange au sein du conseil municipal. Une nouvelle demande d'urbanisme a été déposée en mairie concernant la construction ayant fait l'objet de ces procédures judiciaires.

Unaniment, l'ensemble du conseil municipal ne veut pas revenir sur le délibéré de la Cour d'Appel de Grenoble du 3 juin 2009 car il n'a pas mandat à commenter une décision de justice.

Questions diverses :

Bibliothèque : Les personnes qui s'occupent de cette activité renoncent au matériel informatique mis à leur disposition. Celui-ci sera rapatrié dans les locaux de la mairie.

Décharge municipale : Un contrôle de la D.D.A.S.S. a été effectué sur place le 12 mai dernier. Suite à cette visite un courrier a été envoyé en mairie constatant une mauvaise surveillance du site, photos à l'appui. Mme la Préfète rappelle les règles à respecter pour ce type de décharge et demande qu'elle soit réhabilitée dans les meilleurs délais. En ce qui concerne la clôture du terrain la C.C.H.B. est chargée d'en étudier la faisabilité dans le cadre de la délégation des compétences qui lui sont attribuées. Par ailleurs le maire informe les élus que le registre de dépôt des déchets doit impérativement être complété. Il demande d'être particulièrement vigilant sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.